

N°14

2002



Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

JOURNAL D'INFORMATION
Communauté de Communes
D'Arthez-de-Béarn

EDITORIAL

Vœux du Président et de la Communauté de Communes

L'année 2001 a été particulièrement dense pour notre Collectivité : les élections du mois de mars 2001 ont entraîné un renouvellement parmi les délégués des communes. Après une période normale de rodage, la machine est en route.

Les projets ne manquent pas avec l'aide du Pacte de Solidarité (Pacte entre la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN et la Communauté de Communes de LACQ, en 2001 1,4 MF ; merci à la Communauté de Communes de LACQ et à son Président David HABIB).

Pour mémoire, trois délibérations très importantes qui ont un développement dans ce numéro :

- 1- l'entretien des berges et des cours d'eau,
- 2- la mise en conformité de la décharge d'ARTHEZ-DE-BEARN, véritable verrue dans notre paysage,
- 3- la construction du futur siège de la Communauté de Communes avec son plan de financement.

Enfin, acte de solidarité essentiel, tous les élus de la Communauté de Communes vous proposent de signer la motion de soutien à l'ADAPEI et de la retourner dans vos mairies ou directement à la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN.

A vous tous habitants des communes de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN, je vous présente ainsi que l'ensemble des conseillers, des vœux de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

Le Président
Philippe GARCIA

Sommaire :

- ◆ P.1 - EDITORIAL
« APPEL aux AGRICULTEURS »
- ◆ P.2 - ENTRETIEN DES BERGES ET DES COURS D'EAU
MARCHES DES ECOLES
- ◆ P.3 - ENVIRONNEMENT
- ◆ P.4 - INFORMATIONS DIVERSES :
 - Concours dessins Foire Automne 2001 « Logo Communauté de Communes »
 - Maison de la Communauté de Communes
- ◆ FEUILLES VOLANTES :
 - Portage repas CIAS – Manifestations 2002
 - UNAPEI – HAGETAUBIN/LOVETCH

APPEL aux AGRICULTEURS

Afin d'éviter la détérioration des hydrants lors du passage des épaveuses, il est demandé aux irrigants de les signaler de manière BIEN VISIBLE.

Directeur de Publication : Monsieur Philippe GARCIA
Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn

26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10
Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996

Etude de restauration et d'entretien des rivières :

Consciente de l'intérêt à entretenir ses rivières, et en application de l'article L.211-7 du Code de l'environnement définissant les modalités d'intervention des collectivités territoriales en la matière, la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN a lancé une étude générale d'aménagement et d'entretien des rivières du Luy-de-Béarn, de l'Aubin et du Lech.

Un marché a été lancé par la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN (en partenariat et avec l'aide des acteurs institutionnels de l'environnement) pour une étude de restauration et d'entretien des rivières du Luy, du Lech et de l'Aubin.



Erosion sur l'Aubin



Exemple de génie végétal

D'une durée de six mois, cette étude a pour objectif de mener une réflexion globale à l'échelle des bassins versants afin de dresser un bilan des connaissances, de réaliser des investigations de terrain, d'élaborer un diagnostic, de déterminer les objectifs de gestion et un programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur ces trois cours d'eau : Le Luy-de-Béarn pour un linéaire d'environ 12 km, l'Aubin pour 22 km, et enfin du Lech, affluent de l'Aubin, pour 6,5 km. La priorité sera donnée à la méthode douce (revégétalisation, palplanches, fascinage...) afin de restaurer au mieux le milieu naturel du réseau hydrographique, tout en équilibrant quantité et qualité de l'eau.

Ce projet associera pleinement les propriétaires riverains, les acteurs et les usagers de ces trois cours d'eau lors de réunions d'information pour les riverains.

C'est le bureau d'études B2E Lapassade, de Pau, associé à Hydraulique Environnement Aquitaine de Lescar, qui a été choisi pour travailler sur ce vaste projet d'intérêt général.

Le plan de financement devrait être le suivant :

Subvention du Conseil Général	30 %	12 805,72 euros
Subvention du Conseil Régional	20 %	8 537,14 euros
Subvention combinée de la DDAF, du Ministère de l'Environnement et de l'Agence de l'eau	30 %	12 805,72 euros
Fonds propres de la Communauté de Communes	20 %	<u>8 537,14 euros</u>
		42 685,72 euros

Marchés des écoles de la Communauté de Communes:

		TRAVAUX	PRIX
ECOLE	Argagnon	Maçonnerie - Menuiserie	24 996,40 F TTC
		Clôture	17 365,92 F TTC
		Electricité	35 089,44 F TTC
	Arthez De Béarn	Maçonnerie	61 576,06 F TTC
		Peinture	56 522,96 F TTC
		Cloison intérieure-Stores	35 173,30 F TTC
	Doazon	Menuiserie	25 757,06 F TTC

		TRAVAUX	PRIX
ECOLE	Hagetaubin	Charpente	11 427,78 F TTC
		Menuiserie	40 652,04 F TTC
		Electricité-Sanitaire	22 018,36 F TTC
		Peinture	16 753,56 F TTC
	Labeyrie	Clôture	29 876,08 F TTC
		Peinture	4 319,95 F TTC
	Saint Médard	Menuiserie	26 090,74 F TTC
		Sanitaire	3 588,00 F TTC

TOTAL du MARCHÉ 411 207,65 F TTC

SUBVENTION (Dotation Globale d'Equipement) = 107 010 F

PART Communauté de Communes = 304 197,65 F

Environnement :

Piles :

En janvier seront installés des récupérateurs à piles, de couleur rouge, dans toutes les communes de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN. Ils se situeront près de chaque mairie et seront facilement reconnaissables. Ainsi, ces produits très toxiques ne seront plus incinérés avec les ordures ménagères mais récupérés et recyclés par la société SCRELEC, agréée par l'Etat comme repreneur unique des piles et accumulateurs usagés en France.

Pour leur part, les enfants des écoles ont déjà collecté 109 kg de piles usagées en 9 mois de scolarité.

Déchetterie :

Il est bon de rappeler les horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN : le lundi et le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 13h.

Animations "tri sélectif" :

Au mois de juin, une troupe de marionnettistes du Nord proposera trois séances d'un spectacle de marionnettes sur le tri et la collecte sélective. Deux seront réservées au public scolaire, la troisième sera tout public.

Très pédagogique tout en étant ludique, ce spectacle s'adressera à tout le monde et aux personnes de tous âges. De plus amples informations paraîtront dans le second numéro du "Journal du Tri" de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN en juin prochain.

Réhabilitation de la décharge d'Arthez :

La décharge municipale d'Arthez a été la dernière de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN à être réhabilitée. Les travaux ont débuté le 29 octobre 2001 pour six semaines de chantier.

Voici en détail les travaux qui ont été réalisés :

- Création d'une piste jusqu'au bas de la décharge pour l'accès des engins.
- Enlèvement des monstres (carcasses et ferrailles) et des pneus (7 camions en tout).
- La source du ruisseau a été trouvée puis busée sous le tas de déchets sur 30 m afin de respecter l'écoulement du ruisseau sans qu'il ne passe dans les déchets.
- Création d'une digue de retenue en aval du tas, écrêtement et déblaiement du tas de déchets (pour atteindre une pente d'environ 30 à 40 % poussée vers le bas contre la digue).



- Une zone d'emprunt de terre argileuse (environ 3000 m³) et de terre végétale (environ 1500 m³) a été définie (l'argile avait été testée pour son imperméabilité et sa capacité à être compactée).
- Couverture de 50 à 60 cm terre argileuse d'étanchéité.
- Puis 30 cm de terre végétale.
- Le terrain est clôturé et revégétalisé avec un mélange de semis pour jachère et semis "faune sauvage" fourni par l'Association des chasseurs d'Arthez. La zone d'emprunt de l'argile sera reboisée.



Il y aura un suivi de la qualité des eaux (un piézomètre est implanté sur le haut et un sondage tarière sur le bas).

« J'imagine un logo pour symboliser la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn »

Participants au « concours de dessins de la Foire d'Automne 2001 » :

Collège : 6°1 et 6°2/5°1 et 5°2

Ecoles : Ecole primaire d'Arthez-de-Béarn

LAUREATS

Collège		Ecoles		
Claire BEDORA	5° II – MORLANNE			
Mathieu CASTERAN	6° II – UZAN			
Emilien DABADIE	6° I – MESPLEDE			
Thomas GAILLARDOU	5° I – CASTILLON	Laura MARIMBORDES	CE2	ARTHEZ
Julie LANUSSE	5° II – CASTEIDE-CANDAU	Sophie MARIMBORDES	CE2	ARTHEZ
Guillaume LEBRUN	5° II – LACQ	Jonathan SANCHEZ	CM1	ARTHEZ
Elodie LEPARC	5° II – BOUMOURT			
Isabelle MARTER	5° II – GEUS d'ARZACQ			
Emilie MAYSONNAVE	5° II – SAINT-MEDARD			

Dotation allouée par la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn 3 000 F

Dotation allouée par L'Association des Commerçants d'Arthez-de-Béarn 3 000 F

Chaque enfant lauréat a reçu un prix personnel de 240 F (bon d'achat chez un libraire).

L'école primaire d'Arthez-de-Béarn a reçu un bon d'achat de 1720 F, et le collège a reçu un bon d'achat de 1400F.

La remise des prix a eu lieu le samedi 22 décembre 2001 à la mairie d'Arthez-de-Béarn.

Maison de la Communauté de Communes



Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 26 juillet 2001 le Conseil Communautaire a décidé de construire la maison de la communauté sur le terrain Lacoume, à ARTHEZ-DE-BEARN. Il présente les plans du projet réalisé par la S.C.P. BIDEGAIN et DE VERBIZIER, maître d'œuvre, ainsi que son coût prévisionnel. Afin de financer cette réalisation il indique qu'il conviendrait de solliciter des subventions. Le Conseil Communautaire approuve le projet présenté par le cabinet d'architecture, fixe le lancement de la consultation des entreprises au 15 mai 2002 et la date de début des travaux au 1^{er} octobre 2002, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Datation Globale d'Equipement, sollicite une subvention du Conseil Général des Pyrénées-atlantiques, approuve le plan de financement suivant:

subvention d'Etat (D.G.E.) (30 %)	120 132,60 €
subvention du Conseil Général (30 %)	120 132,60 €
fonds propres de la Communauté	10 176,80 €
emprunt	<u>150 000,00 €</u>
Coût de l'opération	400 442,00 € hors taxe

**Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BEARN
26, rue du Bourdalat
64370 ARTHEZ-DE-BEARN**

Téléphone/Télécopie : 05.59.67.49.10

Messagerie :

District.Arthez.de.Bearn@wanadoo.fr

COLLECTE SELECTIVE

NUMERO VERT : 0800 507 701

ORDURES MENAGERES

SOCIETE ATOUT VERT :

05.59.67.68.69

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTHEZ-DE-BEARN :

05.59.67.78.68

Quand les collectes des ordures ménagères
correspondent à un jour férié, elles seront déplacées ainsi :

Les collectes du mardi et du jeudi seront déplacées au mercredi

La collecte du samedi sera déplacée au vendredi

DECHETTERIE

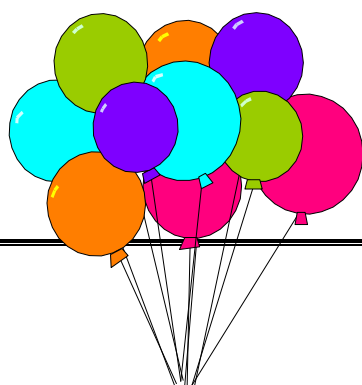
2, rue du pont – 64370 Arthez-de-Béarn

Horaires d'ouverture :

Le lundi et le mercredi après-midi de 14 heures à 18 heures

Le samedi matin de 9 heures à 13 heures

LES FESTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2002



ARGAGNON

Vide Grenier dimanche 2 juin 2002
(toute la journée à la Salle Polyvalente)



ARTHEZ-DE-BÉARN

FEVRIER 2002

- ↻ Vendredi 1^{er} : loto du Collège
- ↻ Samedi 9 : Loto du Parti Communiste Français
- ↻ Mardi 12 : Carnaval des Aînés et des Ecoles

MARS 2002

- ↻ Samedi 2 : Repas A.C.C.A.
- ↻ Samedi 9 : Loto de la Musique
- ↻ Samedi 16 : Théâtre
Vente de pâtisseries de l'Ecole St Joseph
- ↻ Samedi 23 : Théâtre Scène Arthézienne
- ↻ Samedi 29 : Classes chantantes (Ecoles Publiques)
- ↻ Samedi 30 : Vente de pâtisseries de la Croix-Rouge



AVRIL 2002

- ↻ Samedi 6 : Vente de pâtisseries de l'Ecole de Musique

MAI 2002

- ↻ Mercredi 8 : Tournoi Poussins Benjamins du Football Club Arthézien
- ↻ Samedi 18 : Challenge Jean CERE des Ecoles du Rugby du Béarn
- ↻ Samedi 18 : Fêtes des Jumelages
- ↻ Samedi 25 : Tournoi des débutants du Football Club Arthézien
- ↻ Vendredi 31, samedi 1^{er} juin, dimanche 2 juin : Fêtes de N'Haux

JUIN 2002

- ↻ Samedi 1^{er} : Fête du Football Club Arthézien
- ↻ Samedi 15 et dimanche 16 : Kermesse Ecole Saint-Joseph
- ↻ Samedi 22 : Fête de la Musique
- ↻ Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 : Fêtes du Bergoué
- ↻ Samedi 29 : Fêtes des Ecoles Publiques

JUILLET 2002

- ↻ Samedi 9 : Fête de l'école Saint-Joseph

CASTEIDE-CANDAU

↻ Du 29 janvier 2002 au 2 février 2002 : Exposition « Bandes dessinées » au foyer municipal organisée par l'Association Sports et Loisirs.

- ↻ Samedi 4 mai 2002 : journée « porte ouverte » à la Salle Polyvalente
- ↻ Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 septembre 2002 : Fêtes locales

« 2^{ème} édition des 4 heures de CASTEIDE-CANDAU »



Hagétaubin

Projet Européen d'Echange de Jeunes Franco Bulgare Hagétaubin Lovetch

Depuis de nombreuses années, le village d'Hagétaubin a des relations avec la ville de Lovetch en Bulgarie.

Aujourd'hui le Comité des Fêtes et l'Association-Socio-Culturelle ont engagé un processus d'échange de jeunes dans le cadre d'une action européenne en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Pourquoi un tel projet ? L'objectif est de promouvoir la contribution active des jeunes de la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn à la construction européenne ; encourager l'esprit d'initiative, de créativité et de solidarité, renforcer la coopération dans le domaine de la jeunesse !

Un tel échange permettra d'établir un premier contact collectif, avec comme thème commun : Connaissance des cultures et traditions de chaque pays.

Ce projet s'adresse à tous les jeunes de 15 à 25 ans de la Communauté de Communes. Le dossier projet doit être déposé à Bruxelles avant le 30 mars 2002. Ceux qui souhaitent s'investir dans le groupe de travail ou faire partie du groupe d'envoi peuvent prendre contact très rapidement auprès de Christophe Hourcau (06.89.65.06.32) ou de René Lartigue (05.59.67.52.45 aux heures de repas).

Nous vous attendons – A bientôt

Le président du Comité des Fêtes
Christophe Hourcau

Le Président de l'Association
Socio-Culturelle
René Lartigue

Hagétaubin

Si Hagétaubin m'était conté

Il y a quelques années l'Association Socio-Culturelle avait organisé une exposition : Hagétaubin à travers les siècles. Pour l'année 2002, l'Association vous propose une soirée thématique : Si Hagétaubin m'était conté.

Nous vous invitons le vendredi 1^{er} mars 2002 à 20 h 30, à la Mairie, à la soirée qui aura pour thème :

Hagétaubin au cœur des chemins
de Saint-Jacques de Compostelle

Venez nombreux.

Le Président de l'Association
Socio-Culturelle,
René Lartigue

PETITION NATIONALE POUR LA DIGNITE DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS FAMILLES

Les élus de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN soutiennent l'action de l'UNAPEI en faveur des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles.

Cette action porte sur :

- la création de 10 000 places en MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)
- la création de 20 000 places en CAT (Centre d'Aide par le Travail)
- l'extension et la création de classes d'intégration spéciale et de classes d'intégration scolaire aux 6000 enfants déficients intellectuels pour une prise en charge éducative et scolaire.

Ce plan d'urgence nécessite la mobilisation de chacune et de chacun de nous.

Les élus de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN sollicitent le soutien de tous qui pourra se manifester par la signature de la pétition nationale ci-après:

« Je soutiens l'UNAPEI, je demande :

- la scolarisation des 6 000 enfants et adolescents handicapés mentaux laissés pour compte, en créant les budgets ainsi que les postes d'enseignants et d'éducateurs nécessaires,
- la création de 10 000 places pour l'accueil des personnes gravement handicapées toujours sans solution,
- la création de 20 000 places de travail protégé pour les personnes handicapées mentales sans emploi adapté,
- un véritable statut des personnes handicapées mentales âgées et vieillissantes garantissant leur dignité,
- la modernisation de la loi sur la protection juridique des personnes vulnérables et en danger,
- l'amélioration des budgets des établissements et des services spécialisés pour un accueil et un accompagnement de qualité,
- la réforme des études pour une véritable formation des médecins et des enseignants au handicap,

je soutiens l'UNAPEI, je condamne les discriminations dont les personnes handicapées mentales et leurs familles sont les victimes et je demande qu'elles disposent de tous les moyens de leur dignité »

**Merci de nous retourner cette lettre signée
en indiquant au minimum, vos nom, prénom, qualité et ville d'habitation**

Le plus rapidement possible

à la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn – 26, rue du Bourdalat – 64370 Arthez-de-Béarn

Nom, Prénom	Qualité	Adresse	Signature